

Rappel - renouvellement des compteurs d'eau :

Depuis 2018, conformément aux obligations réglementaires, le syndicat des Eaux procède au renouvellement des compteurs de plus de 15 ans.

Pour savoir, si vous êtes concernés, il convient de regarder les premiers chiffres gravés sur votre compteur (soit sur la vitre, soit sur le plastique) ; ils indiquent l'année de fabrication.

Exemples : 92EA062975 (92 = année de fabrication du compteur)

C12CA000047 (12 = année) – D01TA058315 (01 = année).

La date de votre compteur identifiée, s'il est antérieur à 2005, **il importe que vous appeliez le Syndicat des Eaux au 03.84.29.50.19 afin de convenir d'un rendez-vous**. Le jour de l'intervention de l'agent du Syndicat, il conviendra que le compteur soit libre d'accès.

Le remplacement de votre compteur est totalement pris en charge par le Syndicat des Eaux.

Ces nouveaux compteurs ne sont pas équipés d'appareil de télé-relève (relevé de compteur à distance) ! **comme actuellement, votre compteur sera relevé chaque année par un agent du Syndicat des Eaux.**

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du Syndicat des Eaux pour toute interrogation.